

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS, Maire de THONAC.

Date de Convocation : 31/03/2022

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL Maires-Adjoints, M. Sébastien CULINE, Mme Laurence VALLÉE, M. Alain MIDDEGAELS, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARRÉE MALOYER, M. Pascal ADLOFF, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Alain MIDDEGAELS

OBJET - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 Assainissement

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents,
DECIDE l'affectation suivante :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses réalisées	12 200.06 €
Recettes réalisées	17 134.51 €
Résultat 2021	4 934.45 €
Résultat antérieur	27 306.13 €
Virement 1068	-7 688.28 €
Excédent net cumulé	24 552.30 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses réalisées	12 093.00 €
Recettes réalisées	16 893.28 €
Résultat 2021	4800.28 €
Résultat antérieur	-7 688.28 €
Déficit net cumulé	-2 888.00 €
<u>AFFECTATION du résultat de fonctionnement</u>	
<u>Compte R1068 - excédent de fonctionnement capitalisé</u> (à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)	2 888.00 €
<u>Compte R002 - résultat de fonctionnement reporté</u>	21 664.30 €

Fait et délibéré en Mairie, les mois, jour et an ci-dessus.
Pour copie conforme,

AR Prefecture

024-212405526-20220407-2022_13-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1986.
Certifié exécutoire par le Maire le : 07/04/2022
Reçu en S/Prefecture le :
Publié et Notifié le : 07/04/2022



Thonac, le 07/04/2022

Le Maire,
Christian GARRABOS

